

**SYNDICAT MIXTE du SCot ROVALTAIN-Drôme-Ardèche**  
1, avenue de la Gare – Quartier de la Gare  
**26300 ALIXAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE  
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCot ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 19 décembre 2017 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames BICHON LARROQUE (4 voix), GENTIAL (4 voix), JAUBERT (4 voix), LAMBERT (6 voix), MOURIER (4 voix), ROGER D'ALBERT BANCEL (6 voix), ROSSI (3 voix), et Messieurs ANGELI (7 voix), BANDE (4 voix), BIGNON (4 voix), BONNET (7 voix), BRARD (4 voix), BRET (3 voix), CARDI (4 voix), CHAUMONT (4 voix), CHOVIN (4 voix), DUBAY (3 voix), GAUTHIER (4 voix), LABADENS (4 voix), LARUE (4 voix), PERTUSA (4 voix), PRADELLE (6 voix), PRELON (4 voix), REVOL (2 voix), ROLLAND (4 voix), SOULIGNAC (4 voix), VALETTE (6 voix), VASSY (4 voix).

Pouvoirs : de Mme JUNG (4 voix) à Mme MOURIER, de Mme GIRARD (4 voix) à M. SOULIGNAC, de Mme THORAVAL (4 voix) à M. LABADENS, de M. DARD (6 voix) à M BONNET, de M. PONTON (3 voix) à M. BRET, de M. ROUVEYROL (4 voix) à M. BRARD.

Date de convocation 8 décembre 2017 - Nombre de délégués en exercice : 45 disposant de 185 voix - Nombre de délégués présents : 28 disposant de 121 voix – Nombre de pouvoirs : 6 soit 25 voix

**Objet : Mise en place et portage du Conseil de Développement du Grand Rovaltain**

Considérant que le principe d'un Conseil de développement commun aux trois EPCI du Grand Rovaltain (Arche Agglo, CC Rhône Crussol et CA Valence Romans Agglo) ainsi du portage de celui-ci par le syndicat mixte ont été actés,

Considérant que le Conseil de Développement est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs (les élus communautaires ne peuvent pas être membres).

Considérant que les membres des différents collèges seront proposés par les organismes pressentis pour contribuer à la composition du Conseil de Développement et organisés en collège. Les structures désigneront un membre titulaire et un membre suppléant,

Considérant que le pilotage politique sera réalisé par les Présidents des 3 EPCI et du Syndicat Mixte, ou leurs représentants,

Considérant qu'une convention pour le portage du Conseil de développement par le syndicat mixte précisera les modalités de mise en place et de gouvernance du Conseil de développement ainsi que des moyens d'animation. Ceux-ci comprendront notamment la mise à disposition à temps partiel par convention d'un agent de l'un des trois EPCI au Syndicat mixte,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Entendu le rapport présenté par le Vice-président,

**LE COMITÉ SYNDICAL**, après en avoir délibéré :

Pour : 28 délégués dont 6 disposant d'un pouvoir et représentant 146 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DECIDE**

- **De valider** la mise en place du Conseil de Développement du Grand Rovaltain,
- **D'approuver** le portage dudit Conseil par le syndicat mixte,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération, notamment les conventions afférentes.

**Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017 et ont signé au registre tous les membres présents.**



**Lionel BRARD**

**Président**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the stamp and the name.